



ADOpte lors de la séance du 6 juin 2024

COMITE SOCIAL TERRITORIAL
DU DEPARTEMENT DES YVELINES

* * * * *

Séance du 2 février 2024
10 heures 30

Salle Catinat

* * * * *

PROCES-VERBAL

Le 2 février 2024, le Comité Social Territorial du Département des Yvelines s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame Josette JEAN, Conseillère Départementale déléguée au personnel.

Représentants de la Collectivité

Mme Josette JEAN, *Présidente*
M. Yves CABANA, *membre titulaire*
Mme Marie-Diane PICOT, *membre titulaire*
Mme Sandra LAVANTUREUX, *membre suppléant*

Représentants du personnel

Syndicat CFDT M. Olivier BOYER, *membre suppléant ayant voix délibérative*
M. José CABRAL, *membre suppléant ayant voix délibérative*

Syndicat SNT CFE-CGC M. Serge VAGNER, *membre titulaire*
Mme Sylviane GOUAISLIN, *membre titulaire*

Syndicat CGI M. Tristan FOURNET, *membre titulaire*
Mme Sonia OUACEL, *membre titulaire*
M. Luc DEMAZIERE, *membre titulaire*
Mme Hayat BEZZAZI, *membre titulaire*
Mme Valérie RAMAGE-PROISY, *membre suppléant sans voix délibérative*

Syndicat FA M. Pascal GUILLET, *membre titulaire*
Mme Florence PENARD, *membre titulaire*

Présents en qualité d'experts

Pour la Direction des Ressources Humaines

Mme Frédérique GARNIER-TRAMONI, *Responsable du Pôle Relations individuelles et collectives au travail*
Mme Léa PERIER, *Responsable du pôle recrutement*
Mme Virginie JANNEZ, *Responsable Ressources Humaines*
M. Thibaut PERET DU CRAY, *Chef de projet RH*

Pour la DGA - Enfance Famille Santé

Mme Sandra LAVANTUREUX, *Directrice Générale Adjointe Enfance, Famille, Santé*
Mme Christine SIMON, *Directrice Enfance*
M. Vincent TERRADE, *Adjoint au DGA Famille Santé*

La Responsable du Pôle Relations individuelles et collectives au travail procède à la vérification du quorum.

La Présidente du CST ouvre la séance et invite les membres présents à désigner un secrétaire et un secrétaire adjoint. Sont respectivement désignés Madame Marie Diane PICOT et Madame Florence PENARD.

I - ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU COMITE TECHNIQUE DU 7 NOVEMBRE 2023

La Présidente soumet le procès-verbal de la séance du Comité Technique du 7 novembre 2023 à l'approbation des membres du CST.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité par les représentants du personnel.

II - DGS : Point de situation du Département et stratégie budgétaire 2024 (ajustements budgets de fonctionnement et d'investissement)

En accord avec les représentants du personnel, ce sujet est reporté ultérieurement et fera l'objet d'une prochaine réunion de concertation/négociation.

III - DGD-S - DGA-EFS : Evolution de l'organisation de la direction Enfance et Jeunesse

La Présidente laisse la parole à l'Adjoint à la DGA Enfance Famille Santé pour présenter le projet d'évolution de l'organisation.

Depuis février 2023, la direction de l'enfance expérimente un nouveau partage des rôles et responsabilités dans le suivi des enfants confiés aux établissements et services départementaux (maison de l'enfance des Yvelines et service départemental d'accueil familial des Yvelines). Le suivi éducatif de ces situations, jusqu'ici assuré par les pôles enfance jeunesse, a été transféré aux lieux d'accueil. Un bilan a pu être réalisé en septembre 2023, mettant en lumière une plus grande fluidité dans les articulations et soulignant le sens d'un rapprochement de la décision du lieu de vie de l'enfant.

Il est proposé de pérenniser ce mode de fonctionnement. Ce transfert des missions de suivi socio-éducatif à la MEY et au SDAFY conduit à redéfinir le management des équipes de l'enfance, afin de renforcer le pilotage des mesures confiées et l'animation thématique de la stratégie départementale pour l'enfance. Il est donc nécessaire de mettre en cohérence notre organisation, notamment la strate managériale et redéployer les moyens en étant attentifs au management sur le terrain. Les missions de pilotage sont à différencier des missions opérationnelles. Ce transfert de suivi de parcours à la MEY et au SDAFY s'effectuera par redéploiement de postes de management sur les missions prioritaires. Jusque-là, les ressources n'existaient pas dans la coordination de parcours. On a déployé des Conseillers jeunes, des infirmiers. L'IPEA travaille sur ces sujets, sur le développement de ces ressources au service de la coordination de parcours sur le lieu de vie de l'enfant.

L'objectif poursuivi est de réduire la liste d'attente des mesures administratives aujourd'hui décidées mais non exercées dans les délais impartis. Ce projet prévoit un redéploiement des moyens vers l'accompagnement à domicile pour renforcer l'accompagnement des familles. Aujourd'hui les associations ont des difficultés à monter en charge sur cet aspect malgré les moyens alloués.

La loi par ailleurs impose dorénavant le recours à des tiers et nous devons identifier quels pourraient être ces tiers notamment chez les particuliers.

Compte tenu de la part désormais très significative de l'accueil des mineurs non accompagnés (MNA) dans le dispositif de protection de l'enfance, il est proposé de constituer un pôle dédié, en charge de l'autonomisation, qui aura pour mission de structurer de nouvelles réponses pour un pilotage resserré et une autonomisation rapide de ces publics en s'appuyant sur le groupement AvenY'r. Le choix est d'accentuer notre politique sur les flux sortants et notamment les dispositifs d'insertion, logement, accompagnement via Activity afin de désengorger les services et permettre de trouver des solutions durables pour ces jeunes ;

Sur le champ de l'évaluation, il est prévu la transformation de la CRIP en pôle dédié à l'évaluation, du fait de la nécessité de mieux structurer des partenariats institutionnels externes et du rattachement hiérarchique des équipes territoriales d'évaluation ;

Un troisième pôle dédié au suivi et au financement des établissements sera constitué, qui regrouperait le service accueil et orientation (ex SPVA) et le service en charge de la tarification des ESSMS.

La mission de protection de l'enfance reposera ainsi sur 64 coordonnateurs de parcours (-7) et 47 référents milieu ouvert (+8). Au total, ces équipes seront gérées par 12 cadres territoriaux (-10).

Ces mouvements traduisent la volonté de sécuriser les accompagnements à domicile et de redéployer des moyens au profit du développement de l'accueil chez des tiers.

Au niveau de l'encadrement, sur les 22 postes de cadre concernés par ces mouvements, 15 sont aujourd'hui occupés. Dans le même temps, cette reconfiguration permet d'ouvrir 12 postes de cadres sur les territoires pour les 4 antennes des PEJ ainsi qu'1 nouveau poste de chef de service au SDAFY (pour scinder l'antenne Nord en 2

entités) et 3 postes de responsables de pôle au central (Autonomisation, Evaluation et Suivi et Financement des Etablissements).

Les nouvelles fiches de poste (responsable de pôle, responsable protection enfance, responsable adjoint, cadre en protection de l'enfance, coordonnateur de parcours/référents famille, référent évaluation tiers) seront finalisées en janvier 2024 et présentées aux agents à la suite du passage en CST.

Concernant les mouvements de personnel, la Direction des Ressources Humaines s'engage à rencontrer en entretien individuel chaque collaborateur qui en émettrait le souhait pour l'accompagner dans son projet professionnel et son éventuelle mobilité.

- La Directrice de l'Enfance ajoute que l'angle de réflexion se situe du point de vue de l'enfant et de la famille d'une part, et des professionnels et des cadres de l'autre. L'ensemble étant guidé par une volonté de fluidité du parcours enfant-famille. Cette organisation est attendue par les professionnels et les cadres depuis un an. Ils souhaitent sortir de l'expérimentation qui a démontré qu'il y a des postes à pérenniser au SDAFY et à la PEJ. Le projet a été présenté aux cadres la semaine dernière. Il est nécessaire de mettre de la cohérence dans le management afin de pouvoir travailler ensemble pour plus de fluidité entre les missions au central et les territoires. Le Chef de service PEJ est présent sur tous les plans, il porte la stratégie, accompagne les équipes, s'occupe de la hiérarchie et de l'opérationnel. Le responsable de la protection doit avoir une démarche stratégique en lien avec la Direction de mission et un cadre d'appui de la protection. L'expert de l'enfance n'a pas toujours envie d'être un Chef de service. Ce faisant, l'on se priverait de cette expertise. Il faut un cadre opérationnel, notamment sur l'accompagnement à domicile. L'enfance est un "organisme" qui bouge. Le cadre d'appui est important dans l'accompagnement des professionnels. Dans la mission de service public qui est la nôtre, il est inconcevable qu'un PEJ soit dépourvu de professionnels. Il faut mutualiser les antennes pour qu'une antenne ne se retrouve pas en difficulté pour maintenir sa mission.

- L'Adjoint à la DGA Enfance Famille Santé indique que cette proposition vient en prolongation de l'expérimentation et constitue une conclusion du travail réalisé en amont et une base pour le travail de demain. Le souhait est d'alléger les strates et avoir plus de proximité sur le territoire, de fait, il y a des mouvements importants ces derniers temps. Aujourd'hui on interroge et on redéfinit les rôles et missions afin de simplifier les choses pour l'enfant. Il y a une redéfinition du parcours pour plus de fluidité. L'idée est d'être au plus proche du lieu où se trouve les enfants pour les situations d'urgence et les placements familiaux (MEY&SDAFY). Le besoin prioritaire est de développer l'accompagnement à domicile des familles qui en ont besoin. Le mouvement dans lequel l'on s'inscrit permet de développer un accueil auprès des tiers. La loi nous oblige à recourir aux tiers accueillants en première intention. Les particuliers accueillants sont des relais. Déployer des moyens pour les missions à domicile et pour les tiers accueillants est une priorité. Il faut agir sur la coordination de parcours et sur les moyens opérationnels. Cela implique de revoir le pilotage des PEJ, de renforcer l'animation thématique de la politique de l'enfance. Le sujet MNA est spécifique car il existe un enjeu important et de la tension.

- La Directrice Générale Adjointe Enfance, Famille, Santé revient sur le mouvement qui s'opère au niveau de l'encadrement. Ce déploiement va se réaliser d'ici à l'été avec des temps de concertations. En effet, le nombre de cadre va diminuer de manière importante afin de se rapprocher davantage des besoins du territoire avec plus de transversalité et de moyens mis au service de l'enfant.

- Les représentants CGT admettent que la réorganisation telle qu'elle est présentée est plus claire sur les objectifs visés. En revanche ils notent que dans l'organigramme la Cellule ASSFAM a disparu et soulignent leur inquiétude vis-à-vis du tiers bénévole accompagnant. Ce transfert vers la société civile est questionnant sur le suivi des enfants, notamment en cas de rupture soudaine et néfaste tant pour l'enfant que pour la famille. De plus, du point de vue des assistants familiaux cela peut être un message difficile car « n'importe qui » peut être référent accueillant car ceux sont des professionnels reconnus et formés à leur métier.

- Le Directeur Général de Service répond qu'il partage le point de vue des représentants de la CGT mais que la conjoncture oblige à procéder de la sorte. Malgré les efforts déployés pour leur laisser une vraie place au Département (nous nous adressions auparavant à des prestataires), nous sommes toujours en grande difficulté pour recruter des assistants familiaux. Des progrès ont été réalisés mais malgré cela l'on peine toujours à recruter. Cela reste un objectif. En comparaison, le Département du Nord compte 3000 assistants familiaux ainsi que la participation de la société civile. Pour capter de nouveaux collaborateurs il est besoin de faciliter le travail, mais pas seulement. Il faudrait revaloriser le statut matériel des assistants pour qu'ils puissent accueillir plusieurs enfants mais aussi favoriser des logements plus adaptés à l'accueil. On va expérimenter en prenant soin de vérifier la qualité de l'accueil. Nous avons aujourd'hui la possibilité

à expérimenter en veillant à la qualité de l'accueil. Les enfants placés en famille échangent facilement sur leur expérience mais pas ceux placés en établissements. Dans le cadre de VillAvenyr, on constate que les enfants qui étaient en famille ont des choses à raconter. A contrario, ceux qui étaient placés en établissement ne s'expriment pas. Il est important de repérer ces signaux faibles. Le placement familial reste préférable. La meilleure solution est de pas envoyer les enfants en institution. Les établissements nous coutent extrêmement cher (70 000€/an/enfant). Ce ne sont que des lieux d'hébergement qui nourrissent et blanchissent les enfants. Ils n'y reçoivent pas d'éducation. Tout ne peut reposer sur l'Education nationale. On investit sur la prochaine génération et nous sommes challengés compte tenu des contraintes budgétaires que nous subissons. On doit protéger la protection de l'enfance.

Concernant les MNA, l'Etat dit que le Département détient l'expertise, mais ce n'est pas à l'institution de palier les déficits d'hébergement notamment pour des jeunes présentant des troubles psychologiques ou les orientations de la PJJ. Des milliers d'euros sont dépensés pour une poignée qui ne devraient pas nous être orientés, car ce n'est pas notre métier. Nous nous devons de financer l'ASE. Nos moyens sont de plus en plus limités pour la protection de l'enfance car la population prise en charge par l'ASE repose sur les deniers du Département.

Il est nécessaire de changer nos modèles pour être efficace. Il n'est pas question de faire des économies sur les enfants. L'insertion nous fait « gagner » de l'argent (CPIP) et l'enfance est un investissement. Un enfant qui échoue sera toute sa vie une charge pour la société. Il est incontestable qu'il faille corriger la politique étatique qui n'est plus adaptée à notre temps tout en préservant au maximum nos moyens. Le budget est contraint, mais il le sera encore plus l'an prochain. Nos performances sont remarquables, on ne peut pas faire davantage. Les agents arrivent déjà une performance remarquable et cela l'ennuie de leur demander encore des efforts supplémentaires. Cela nécessite toujours des arbitrages. Il se déplacera sur les Territoires pour expliquer le contexte, car on ne peut pas contester l'investissement. Si le gouvernement fait droit aux demandes des Départements, cela ne le sera pas avant 2025. La population de la protection enfance est un modèle réduit de l'enfance et de l'adolescence de nos quartiers défavorisés. Rien n'est plus important que de donner un volet éducatif à l'ASE. Il faut prévenir l'échec d'une vie d'adulte. Il faut travailler sur l'inégalité des chances. Rien n'est plus important que l'enfance. L'éducation en est la clé pour créer des "success story".

- L'Adjoint à la DGA Enfance Famille ajoute qu'il y a 350 tiers qui accueillent des enfants protégés dont 50 bénévoles. Le mouvement est déjà à l'œuvre. Il faut s'interroger sur les besoins de ces tiers, comment les mobiliser, quel enseignement ils doivent dispenser. Il faut apprendre à travailler autrement. La loi oblige à oser cette question aujourd'hui.

- Les représentants de la CGT souhaiteraient un temps d'échange sur le sujet. Même s'ils rejoignent le Directeur Général des Service sur le sujet de l'accueil familial, ils rappellent que ces personnes travaillent 7j/7. Il est indiqué que la cible est de redéployer 2 postes, mais ils pensent que l'on devrait être sur un déploiement plus important. Ils demandent s'il a été envisagé une montée en puissance avec un équipe pluridisciplinaire (psychologues, travailleurs sociaux, puéricultrices...). Par ailleurs, les agents chargés d'évaluation et de l'accompagnement des tiers décideront-ils de l'agrément des assistants familiaux et de leur contrôle ? L'équipe du contrôle des établissements pourrait en avoir la charge.

- L'Adjoint à la DGA Enfance Famille répond qu'une équipe est sollicitée pour effectuer ce travail de modélisation. Il y a beaucoup de dossiers et le temps manque. Si un tiers est repéré il faut aller au bout de la démarche car il s'agit d'une ressource. Mais un contrôle de casier judiciaire est réalisé systématiquement. Ces personnes ne sont pas des professionnels, par conséquent elles n'ont pas d'agrément, mais elles bénéficieront d'un travail d'accompagnement et un système d'évaluation va être réalisé.

- La Directrice Générale Adjointe Enfance Famille Santé explique que concernant la prise en charge au domicile, toutes les études en cours montrent que ce n'est pas l'évaluation initiale qui est le meilleur gage de réussite : c'est être à l'écoute des besoins d'accompagnement secondaires si une difficulté est rencontrée. Une étude sur l'accueil familial et l'adoption par les tiers est en cours. Ce ne sont pas les collaborateurs en charge du contrôle des établissements qui contrôleront, car l'on est dans un travail d'accompagnement individuel des personnes.

- La Directrice de l'Enfance complète. Selon la législation, ce n'est pas parce que le tiers digne de confiance est labellisé par le juge qu'il ne doit pas être accompagné. Cela évite la rupture et si rupture il y a, il faut pouvoir y répondre. Nous sommes dans une phase d'expérimentation. L'accompagnement se développe progressivement. Aujourd'hui il faut être agile. Les profils des enfants sont différents. On pourrait offrir quelque chose de différent, cette offre pourrait être en relai. Il y a plein de modèle de tiers. Cela existe dans le département du Nord.

- Les représentants de la FA-FPT souhaitent savoir s'il s'agit de 2 agents supplémentaires dans l'expérimentation et si ces postes détachés reviendront après au service initial. Le redéploiement des postes est-il questionné ? Les contours des missions des professionnels vont beaucoup évoluer.

- L'Adjoint à la DGA Enfance Famille ajoute qu'il n'y aura pas de moyens supplémentaires pour le SDAFY car il y a une référente unique au service de l'enfant, ses parents et son assistant familial. Un webinaire s'est tenu la semaine dernière avec agents de la DGA pour présenter la démarche pour ceux qui souhaiteraient s'investir sur cette mission. Il ne s'agit pas de découvrir sur les PEJ pour couvrir l'expérimentation. L'idée est d'expérimenter à 4 collaborateurs. D'autres Départements utilisent déjà ce mode de fonctionnement. Il sera possible de se questionner dans quelques temps.

- La Directrice de l'Enfance indique que cela représente un suivi de 19 – 20 dossiers par travailleur social. Un choix a été fait de mobiliser un cadre supplémentaire afin d'accompagner en proximité les équipes. Il conviendrait également d'élargir l'analyse des pratiques aux assistants familiaux. La nécessité d'accompagnement des professionnels hors SDAFY se matérialise par le chef de service d'antenne en plus.

- Les représentants de la SNT CFE-CGC demandent des précisions sur l'impact RH du projet : au regard de l'évolution de la mission des coordonnateurs de parcours et des managers, quel sera l'accompagnement pour ces agents (notamment pour les agents n'ayant pas le profil recherché) ? Quelle sera leur résidence administrative ? Quelle sera la reconfiguration à venir de la ligne managériale ? Gardera-t-on 7 antennes ? Quelle animation est prévue pour les équipes administratives ? Quelle sera la prochaine étape annoncée dans le rapport ? Le projet de regroupement des 2 équipes de l'antenne Nord du SDAFY est-il maintenu ? Enfin, en page 3 du rapport il est indiqué (...) *une montée en charge* (...) cela signifie-t-il que l'on va transférer des ressources sur la MEY ? ou le projet est-il de continuer à transférer des ressources RH sur du placement ?

- La Directrice Générale Adjointe Enfance Famille Santé ajoute que tous les détails importants seront vus en réunion de concertation-négociation. c'est sur le déploiement de coordination sur lequel il est proposé de statuer maintenant. Toutes les questions posées seront travaillées ailleurs. Il n'est pas question de faire 4 antennes. C'est sur le volet managérial qu'on bouge afin qu'elle soit resserrée. La résidence administrative ne change pas ; seul le périmètre de son champ d'intervention évoluera. S'agissant de l'alignement managérial, les syndicats ont été concertés en amont. Les personnes présentes restent.

- Le Directeur Général des Services propose de prévoir une réunion sur ce sujet en y associant les représentants des services, des assistants familiaux. Il est important de partir de leur vécu, de leur expérience au quotidien. Il faut essayer de supprimer les irritants.

- Les représentants de la FA-FPT remercient pour la communication des fiches de poste. Ils soulignent qu'il y a qu'un seul responsable pour l'ensemble des équipes qui regroupent des grands territoires. Ils demandent si le périmètre des professionnels va évoluer. Les agents de Mantes la Jolie-Terre d'Yvelines vont-ils couvrir l'ensemble malgré la distance géographique éloignée ? Ils soulignent qu'il y a une suppression de 3 postes cadre.

- La responsable des Ressources Humaines corrige car il s'agit de postes vacants, ce qui signifie qu'aucun poste de collaborateur en place n'est supprimé.

- Le Directeur Général des Services ajoute qu'il y a un fort taux de rotation des équipes et que cela donne de la souplesse, même si c'est malheureux.

- La Directrice des Ressources Humaines répond que ce n'est pas le sujet du CST. S'il y a un besoin de 3 postes supplémentaires, cela pourra être rediscuté ultérieurement.

- La Directrice de l'Enfance précise que Terre d'Yvelines y est déjà confrontée à la distanciation géographique car il y a 2 antennes (à Rambouillet et à Monfort). On est dans une logique de bassin économique. Les agents ne bougent pas de leur antenne. Cela permettra d'assurer une veille de suivi de son site. Une veille et un suivi peuvent être assurés par téléphone par exemple, pas seulement en faisant déplacer les agents. Elle rappelle cependant que chaque agent a une clause de mobilité en tant qu'agent de la fonction publique.

- Le Directeur Général des Services ajoute que s'il faut changer des résidences administratives, ce sera fait si nécessaire. Il y a trop de niveaux d'organisation pour notre petite structure. Aujourd'hui dans

- 2 postes au grade de rédacteur, catégorie B ;
- 1 poste au grade de rédacteur principal de 2ème classe, catégorie B ;
- 1 poste au grade de technicien, catégorie B.

La constitution du Groupement de prévention AvenY'r et le rattachement des activités de prévention précoce, présentés en séances du CST des 5 octobre et 7 novembre 2023, nécessite la suppression de 37 postes au tableau des effectifs :

- 24 postes au grade d'assistant socio-éducatif, catégorie A ;
- 8 postes au grade d'assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle, catégorie A ;
- 3 postes au grade d'attaché, catégorie A ;
- 1 poste au grade d'éducateur territorial de jeunes enfants de classe exceptionnelle, catégorie A ;
- 1 poste au grade de rédacteur principal de 2ème classe, catégorie B.

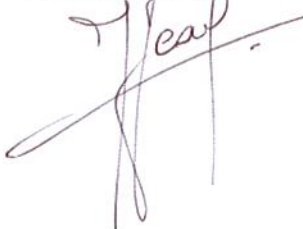
Au terme des débats, la Présidente soumet ce dossier à l'avis des membres du CST :

- Abstention : CFDT et CGT
- Défavorable : SNT CFE-CGC et FA-FPT

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 heures 40.

LA PRESIDENTE DU CST

Madame Josette JEAN



LE SECRETAIRE DU CST POUR LES MEMBRES
REPRESENTANTS DU PERSONNEL

Madame Florence PENARD



LE SECRETAIRE DU CST POUR LES MEMBRES
REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION

Madame Marie Diane PICOT



le travail social tout le monde est cadre. L'efficacité de la réorganisation passe par davantage d'agents sur le terrain et moins dans la chaîne hiérarchique.

- Les représentants de la SNT souhaitent que ces sujets puissent être débattus et qu'il puisse y avoir un droit de suite pour les agents.

- Les représentants de la CGT indiquent que beaucoup d'éléments sur le rôle essentiel des assistants familiaux sont partagés. Le Département n'a pas vocation à compenser les défaillances d'autres institutions. Comme les représentants FA, ils ne comprennent pas que les 3 postes supprimés ne soient pas réaffectés sur d'autres missions d'autant que la mission MNA explose. De plus, cela s'inscrit dans un contexte global avec le RSA (suppression de l'allocation de solidarité spécifique). Lorsque l'on investit sur l'avenir une diminution de 15% au global du DOB baisse de 15% au global n'est pas se donner les moyens.

- Le Directeur Général des Services précise que les 15% concernent les emplois. Un budget volontariste devra être voté. Il faudra certainement des budgets supplémentaires.

- Les représentants de la FA-FPT demandent si les fiches de postes font état du RIFSEEP et s'il y aura une valorisation pour les professionnels et les managers qui n'ont pas été valorisés par la prime SEGUR. Il y a une attente importante des professionnels.

- La responsable des Ressources Humaines ajoute que l'objectif est de travailler sur les fiches de poste afin de faire une proposition sécurisante. Les 3.2 ; 3.1 correspondent à des postes de responsable de service et responsable de pôle. Cela doit pouvoir rassurer les collaborateurs.

- Les représentants de la SNT expliquent que, dans un esprit d'ouverture, ils s'abstiendront car même si le vote leur semble prématuré ils constatent qu'il est maintenant urgent pour le bien des équipes de sortir de la phase d'expérimentation et l'engagement de poursuite de la concertation avec OS et agents.

- Les représentants de la CGT expliquent leur vote contre car ils constatent que les équipes sont en souffrance et en tension, trop de mesures restent en attente, des jeunes qui dorment à l'hôtel etc. Même s'il y a des points sur lesquels ils sont d'accord, il y a des coupes budgétaires sur une direction qui devrait investir sur l'avenir.

- Les représentants de la CFDT expliquent leur abstention car ils souhaitent voir le devenir des postes d'encadrement fléchés.

- Les représentant de la FA-FPT expliquent leur abstention car les contours ne sont pas définis, une rencontre en négociation est attendue. S'agissant de la suppression des 3 postes, ils ne sont pas favorables.

Au terme des débats, la Présidente soumet ce dossier à l'avis des membres du CST :

- Abstention : SNT CFE-CGC – CFDT – FA-FPT
- Défavorable : CGT

IV – DRH : Tableau des effectifs

La Présidente laisse la parole à M. Thibaut PERET DU CRAY, chef de projet pour présenter le dossier.

Dans la continuité de l'effort de modernisation du Département des Yvelines et pour mieux accompagner les évolutions d'organisation qui en émanent, il est nécessaire de mettre à jour le tableau des effectifs.

Dans ce cadre, l'adaptation de la direction de la communication (DIRCOM) en direction de la communication et de la marque (DCM), présentés en CST du 7 novembre 2023, nécessite la création de 9 postes ainsi que la suppression de 7 postes au tableau des effectifs :

9 créations :

- 6 postes au grade d'attaché, catégorie A ;
- 3 postes au grade de rédacteur, catégorie B.

7 suppressions :

- 3 postes au grade d'attaché, catégorie A :